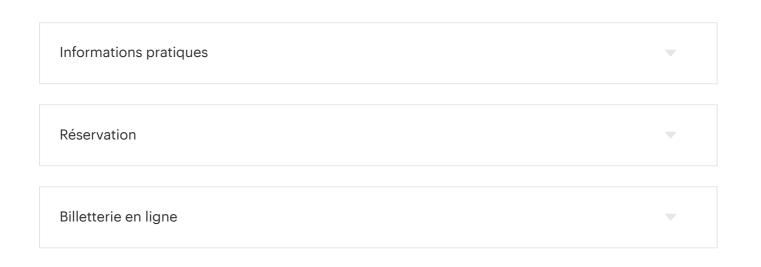
Billets et tarifs

Accès et services

Expositions et Spectacles

Familles et enfants

Scolaires



Conditions de visite

1) Quelques points importants de règlement.

Il est interdit d'introduire dans l'Établissement de la nourriture ou des boissons. Les bouteilles d'eau transparentes d'un volume n'excédant pas 50 cl sont admises.

Dans les salles : éteindre les portables et ne pas prendre de photos avec flash. Vous pouvez consulter les règlements de visite sur cette page.

Télécharger les plans :

• Plan du domaine de Versailles

- Plan des châteaux de Trianon et du Domaine de Marie-Antoinette
- Plan des Grands Appartements

2) Combien d'élèves ou d'accompagnateurs peuvent composer mon groupe?

Le nombre de personnes ne doit pas dépasser 30, accompagnateurs et adultes supplémentaires compris.

Le nombre d'accompagnateurs autorisés à rentrer gratuitement avec le groupe est conditionné en fonction du niveau de la classe :

•Maternelle : 1 accompagnateur pour 5 élèves
•Élémentaire : 1 accompagnateur pour 10 élèves
•Secondaire : 1 accompagnateur pour 15 élèves

Si le groupe comprend des adultes supplémentaires, ces derniers devront soit s'acquitter du droit d'entrée le jour même, avant de débuter la visite, soit le prévoir dans leur paiement par bon de commande.

3) Que faire si je perds un enfant?

Les agents de surveillance, identifiables grâce à leurs badges, sont présents tout au long du parcours de visite (dans la cour, dans les jardins, aux accès ainsi qu'aux sorties du musée.) Si un enfant se perd, il peut s'adresser directement à eux. Il sera immédiatement pris en charge par les agents qui prendront les mesures pour retrouver ses accompagnateurs. De la même façon, un accompagnateur ou un parent peut également se faire aider des agents s'il perdait un enfant.

4) Mon groupe comprend un jeune en situation de handicap. Comment préparer sa venue?

Si un jeune en situation de handicap ou en mobilité réduite temporaire fait partir du groupe, veuillez indiquer dans le champ « commentaire », sur la billetterie en ligne, avant de finaliser la réservation de votre activité, si une ou plusieurs personnes de votre groupe, sans préciser leur identité afin de préserver le caractère privé de cette information, a un besoin spécifique de matériel : fauteuil roulant, pliant, matériel tactile ou d'accessibilité : place de stationnement, ascenseur...

5) Comment visiter les jardins de Versailles?

• Selon la période de l'année :

En basse saison (1er novembre -31 mars), la visite libre des jardins est gratuite et s'effectue sans réservation.

En haute saison, (1er avril – 31 octobre) les jardins sont payants les jours de Grandes Eaux Musicales et de Jardins Musicaux.

Cependant les groupes scolaires français bénéficient d'un accès gratuit sur conditions. En savoir plus

• Autres informations :

Certaines activités proposent aux scolaires à travers plusieurs thèmes, une découverte des jardins de Versailles. En savoir plus.

Le billet est **obligatoire** (gratuit pour les groupes scolaires français sur présentation de la liste des élèves et d'un justificatif).

Visite

SERVICES SUR PLACE



Restauration



Loisirs et transports